

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

1. Sont membres du Comité ministériel des services aux citoyens :

— la ministre de la Justice, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information;

— le ministre des Transports;

— la ministre de la Sécurité publique;

— le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

— la ministre de la Santé et des Services sociaux;

— le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor;

— la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants;

— le ministre de la Famille;

— la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

— la ministre de la Culture et des Communications;

— la ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine;

— le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux;

— le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale.

En outre, tout membre du Conseil exécutif peut, sur demande de la présidente du Comité, agir à titre de membre du Comité lors d'une réunion.

2. La ministre de la Justice, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorales et de l'Accès à l'information est la présidente du Comité et le ministre des Transports, le vice-président, qui remplace la présidente lorsque celle-ci est absente, n'est pas disponible ou présente un document.

3. Le quorum du Comité est de trois membres, dont celui qui préside la réunion.

4. Le Comité tient ses réunions aussi souvent que cela est nécessaire ou lorsque le premier ministre le demande.

5. Tout membre du Conseil exécutif, le whip en chef du gouvernement et le président du caucus du parti du gouvernement peuvent assister aux réunions du Comité et y faire les représentations qu'ils jugent utiles.

6. Le secrétariat du Comité est assuré au sein du ministère du Conseil exécutif.

MANDAT DU COMITÉ

7. Le mandat du Comité ministériel des services aux citoyens est d'assurer la cohérence et la coordination des politiques et des actions gouvernementales dans les domaines de la justice, des relations canadiennes, de la francophonie canadienne, des institutions démocratiques, de la réforme électorale, de l'accès à l'information, des transports, de la sécurité publique, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la santé, des services sociaux, de l'administration gouvernementale, des aînés, des proches aidants, de la famille, des affaires municipales, de l'habitation, de la culture, des communications, du loisir, du sport, de la condition féminine, de l'informatisation du réseau de la santé, de la protection de la jeunesse et de l'enfance, de la transformation numérique gouvernementale ainsi qu'en ce qui concerne les droits de la personne, la protection des renseignements personnels, l'enfance, la jeunesse, les relations avec les Québécois d'expression anglaise, l'occupation du territoire, le bâtiment, la capitale nationale et les affaires maritimes;

QUE le présent décret remplace le décret numéro 69-2019 du 6 février 2019;

QUE le nom du comité prévu au premier tiret du troisième alinéa du décret numéro 1166-2017 du 6 décembre 2017, soit modifié en conséquence.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

71244

Gouvernement du Québec

Décret 924-2019, 4 septembre 2019

CONCERNANT les adjoints parlementaires

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1), les députés nommés ci-dessous assistent, dans l'exercice de leurs fonctions, les ministres mentionnés en regard de leur nom :

Monsieur Donald Martel Député de Nicolet-Béancour	Premier ministre, pour les volets projet Saint-Laurent et zones d'innovation	Monsieur Louis-Charles Thouin Député de Rousseau	Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor
Monsieur Christopher Skeete Député de Sainte-Rose	Premier ministre, pour le volet relations avec les Québécois d'expression anglaise	Monsieur Mathieu Lévesque Député de Chapleau	Ministre de la Justice
Monsieur Samuel Poulin Député de Beauce-Sud	Premier ministre, pour le volet jeunesse Ministre du Tourisme	Madame Lucie Lecours Députée de Les Plaines	Ministre de la Justice, pour le volet protection des consommateurs
Monsieur Ian Lafrenière Député de Vachon	Ministre de la Sécurité publique	Madame Stéphanie Lachance Députée de Bellechasse	Ministre de la Famille
Monsieur Gilles Bélanger Député d'Orford	Ministre de l'Économie et de l'Innovation, pour les volets économie et Internet haute vitesse	Monsieur Claude Reid Député de Beauharnois	Ministre des Transports
Monsieur Youri Chassin Député de Saint-Jérôme	Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour le volet enseignement supérieur	Madame Marie-Louise Tardif Députée de Laviolette –Saint-Maurice	Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, pour le volet forêts
Monsieur Jean-Bernard Émond Député de Richelieu	Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour le volet formation professionnelle		
Madame Émilie Foster Députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré	Ministre des Finances		
Monsieur François Jacques Député de Mégantic	Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, pour le volet affaires municipales		
Madame Marilyne Picard Députée de Soulanges	Ministre de la Santé et des Services sociaux, pour le volet santé		
Monsieur Éric Girard Député de Lac-Saint-Jean	Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles		
Monsieur Louis Lemieux Député de Saint-Jean	Ministre de la Culture et des Communications, pour le volet communications		
Monsieur Richard Campeau Député de Bourget	Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour le volet lutte contre les changements climatiques		
Monsieur Denis Lamothe Député d'Ungava	Ministre responsable des Affaires autochtones Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, pour les volets faune et parcs		

QUE le présent décret remplace le décret numéro 101-2019 du 13 février 2019.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

71245

Gouvernement du Québec

Décret 925-2019, 4 septembre 2019

CONCERNANT le Comité de législation et le cheminement des projets de loi

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE les dispositions applicables au Comité de législation et au cheminement des projets de loi soient les suivantes :

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

1. Le Comité de législation se compose des ministres suivants :

- madame Sonia LeBel;
- monsieur Simon Jolin Barrette;
- madame Nathalie Roy;
- monsieur Jean Boulet;
- madame Sylvie D'Amours.